



Envoyé en préfecture le 25/09/2015
 Reçu en préfecture le 25/09/2015
 Affiché le _____
 N° 200027068-20150922-12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2015

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 16 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-deux septembre à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Valdo DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND	X		
Isabelle HARDY	X			Jean-Paul GARRAUD			
Alain PAIGNE		X	Philippe BUISSON	Monique JULIEN	X		
Anne BERTHOME				Gonzagues MALHERBE			
Corinne VENAYRE	X			Thierry MARTY	X		
Sébastien LABORDE	X			Fabienne MONTAUD			
Jacques MESPLEDE	X			Patrick NIVET	X		
Jean-François MARTINEZ		X	Sébastien LABORDE	Annie POUZARGUE		X	Thierry MARTY
Sabine AGGOUN	X			Laurence ROUEDE	X		
Gérard HENRY	X			Agnès SEJOURNET	X		
Conseillers				Denis SIRDEY		X	Laurence ROUEDE
Jean-Louis d'ANGLADE	X			James SEYNAT	X		
Fabienne KRIER	X			Loïc MAGNAN			
Jean-Luc DARQUEST	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
David RESENDE	X			David REDON	X		
Sophie BLANCHETON				Joël BAYLE		X	Paul ARGVIER*
Sylvie BOISSEL	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Véronique DICORRADO		X	Sylvie BOISSEL	Georges DELABROY		X	Jacques MESPLEDE
Michel FOULHOX	X			Kléber AUDINET	X		
Philippe HEFTRE		X	Odile BONHOMME-TIBY	Chantal DUGOURD	X		
Michelle LACOSTE	X			Alain MAROIS		X	Chantal GANTCH
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Philippe FAURT			
Bruno LAVIDALIE	X			Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Richard CROS			
Hélène ESTRADE		X	Philippe DURAND-TEYSSIER	Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME			
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY		X	Bernard NADEAU	Pierre-Jean MARTINET		X	Dominique BERNESCUT*
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	44	13	
Catherine BERNADEAU	X			TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			57

 Madame Isabelle HARDY a été nommée secrétaire de séance

*Conseillers suppléants

Monsieur Jean-Louis D'ANGLADE prend part à la séance à partir de la délibération n° 22.09.118

Monsieur Christophe DARDENNE prend part à la séance à partir de la délibération n° 22.09.118

Madame Fabienne FONTENEAU quitte la séance à partir de la délibération n° 22.09.121

Madame Mireille CONTE-JAUBERT quitte la séance à partir de la délibération n° 22.09.124

Envoyé en préfecture le 25/09/2015

Recu en préfecture le 25/09/2015

Affiché le

N° 200027068-20150922-12-DE

SLO

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2015

Nombre de conseillers présents ou ayant donné pouvoir : 57

Monsieur le Président informe que compte tenu de l'absence de Monsieur Georges DELABROY, la délibération relative à l'élection d'un vice-président est reportée.

Monsieur le Président propose de modifier l'ordre du jour et de présenter les délibérations de la Direction des Finances-Fiscalité à la fin compte tenu de l'absence de Madame Anne BERTHOME en début de séance.

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur le Président

22.09.115 : COMMUNICATION DES DELIBERATIONS DU BUREAU ET DES ACTES JURIDIQUES PRIS DEPUIS LA SEANCE DU 23 JUIN 2015

Le Conseil communautaire a pris acte de la communication des actes juridiques.

22.09.- : ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT

Délibération reportée au prochain Conseil communautaire.

22.09.116 : MISE A JOUR DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS DE TRAVAIL

Le Conseil communautaire prend acte des modifications.

Commission « développement économique et équilibre commercial »

Entrée de : Madame Hélène ESTRADÉ, Monsieur Didier SICAIRE, Monsieur Grégory SEUGNET et Monsieur Adam EL YAAGOUBI

Commission « aménagement de l'espace, développement touristique et politiques contractuelles »

Entrée de : Madame Hélène ESTRADÉ

Sortie de : Madame Mariette BENECH et Monsieur Richard CROS

Commission « transports »

Sortie de : Madame Hélène ARRIVE

Commission « habitat et logement »

Entrée de : Madame Colette ALMODOVAR

Sortie de : Monsieur Stéphane CATALAN

Commission « politique de la ville, insertion et CISPD »

Entrée de : Monsieur Adam EL YAAGOUBI ET Monsieur Philippe HEFTRE

Sortie de : Monsieur Stéphane FAUDRY et Monsieur Richard CROS

Commission « environnement, développement durable et PCET »

Entrée de : Madame Sylviane DAILLY et Monsieur Adam EL YAAGOUBI

Commission « action sociale d'intérêt communautaire »

Entrée de : Madame Anne-Marie COSTE
Sortie de : Madame Mariette BENECH

Commission « petite enfance et enfance »

Entrée de : Madame Aurélie ROUSSEAU
Sortie de : Madame Béatrice PAVOT

Commission « jeunesse »

Entrée de : Madame Glwadys BUCHET et Madame Christine DIEU
Sortie de : Madame Colette ALMODOVAR, Madame Martine DALLA MUTA et Madame Stéphanie PERRUTEL

Commission « ressources humaines et mutualisation »

Entrée de : Monsieur Georges DELABROY
Sortie de : Madame Hélène ESTRADE

Commission « monde rural, patrimoine et moyens techniques »

Entrée de : Madame Pâquerette PEYRIDIEUX et Monsieur Roger RAMOS
Sortie de : Monsieur Stéphane FAUDRY et Monsieur Richard CROS

Commission « marchés publics et affaires juridiques »

Entrée de : Monsieur Alain JAMBON
Sortie de : Monsieur Stéphane FAUDRY

POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD

Rapporteur : Madame Fabienne FONTENEAU

22.09.117 : AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'HEBERGEMENT D'EXTREME URGENCE (DHEU)

A l'**Unanimité**, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention relative à la mise en place d'un DHEU, en date du 6 novembre 2014, référencée 330723 14 DS02 0933P01434 = 2000,00 €, et tous les documents afférents.

22.09.118 : PROGRAMMATION 2015 D'ACTIONS SUBVENTIONNEES DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE DU QUARTIER DU CENTRE DE COUTRAS

A l'**Unanimité**, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à verser les subventions aux opérateurs telles que présentées dans le tableau de programmation 2015,
- à verser une subvention à l'association Conseil Citoyen de Coutras à hauteur de 1 500 €,
- à signer une convention d'objectifs et tous les documents afférents avec chaque opérateur ainsi que l'association Conseil Citoyen de Coutras.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EQUILIBRE COMMERCIAL

Rapporteur : Monsieur Jérôme COSNARD

22.09.119 : ASSOCIATION DES ARTISANS LIBOURNAIS : SUBVENTION 2015

A l'**Unanimité**, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention de 10 000 € à l'Association Artisanale du Libournais ;
- signer l'avenant de convention afférent.

TRANSPORTS

Envoyé en préfecture le 25/09/2015

Reçu en préfecture le 25/09/2015

Affiché le



ID : 033-200027068-20150922-12-DE

Rapporteur : Monsieur le Président en l'absence de Monsieur Alain PAIGNE

22.09.120 : CONVENTION DE TRANSFERT DE LA COMPETENCE TRANSPORT ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA GIRONDE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LIBOURNAIS

A l'**Unanimité**, le Conseil communautaire décide de :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de transfert de compétence entre le Département de La Gironde et La Cali ainsi que la convention complémentaire définissant les modalités de fonctionnement et de gestion des services entre les deux collectivités,
- de déléguer à Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, la possibilité de prendre, au nom du Conseil communautaire, dans le cadre du transfert de la compétence transport du Département de la Gironde, tout avenant lié aux marchés publics et délégations de service public contracté par lui et faisant l'objet du transfert.

22.09.121 : SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE – AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME : DEMANDE DE PROROGATION DES DELAIS DE DEPOT

A l'**Unanimité**, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- demander une prorogation du délai de dépôt du SDA-Ad'ap pour un dépôt au plus tard au 30 juin 2016, afin d'étudier et intégrer l'ensemble des services de transports de La Cali dans une démarche cohérente de mise en accessibilité,
- poursuivre, à l'échelle des 34 communes de La Cali, l'étude engagée afin de proposer une programmation financière de la mise en accessibilité dans son ensemble,
- poursuivre le travail de concertation avec les associations d'usagers, les communes, les gestionnaires de voiries, les départements desservis
- signer tout acte afférent à la mise en œuvre de cette démarche

HABITAT ET LOGEMENT

Rapporteur : Madame Corinne VENAYRE

22.09.122 : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA CALI AU COMITE RESPONSABLE DU PDALHPD

A l'**Unanimité**, le Conseil communautaire désigne un représentant titulaire et un représentant suppléant au comité responsable du PDALHPD :

- Corinne VENAYRE : titulaire
- Sébastien LABORDE : suppléant

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Monsieur Sébastien LABORDE

22.09.123 : APPROBATION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE SITUÉES A LIBOURNE ET COUTRAS

A l'**Unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- de confirmer la délibération du Conseil communautaire n°2015.06.096 en date du 23 juin 2015 concernant la mise en gestion déléguée de l'aire d'accueil et des terrains familiaux situés à Coutras,
- d'approuver l'extension de ce principe de délégation de service public pour l'aire d'accueil située à Libourne,
- d'approuver par conséquent le principe d'une délégation de service public unique pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage situées à Libourne et Coutras ainsi que des terrains familiaux situés à Coutras.

A l'**Unanimité**, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer la convention 2015 d'organisation et de remboursement avec le CCAS de Saint Denis de Pile qui assurera l'exécution de la mise en œuvre du Projet Social et Educatif en direction des familles résidentes de l'aire d'accueil des gens du voyage, en concertation et coordination avec l'ensemble des partenaires locaux compétents.
- verser au CCAS de Saint Denis de Pile une participation financière de 10 000 €.

MONDE RURAL, PATRIMOINE ET MOYENS TECHNIQUES

Rapporteur : Monsieur Sébastien LABORDE en l'absence de Monsieur Jean-François MARTINEZ

22.09.125 : VALIDATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP) DE LA CALI

A l'**Unanimité**, le Conseil communautaire approuve l'engagement de La Cali dans l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée,

JEUNESSE

Rapporteur : Madame Sabine AGGOUN

22.09.126 : DESAFFECTATION D'UN LOCAL MIS A DISPOSITION POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE JEUNESSE A ABZAC

A l'**Unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- de constater la non utilisation par La Cali, pour la compétence jeunesse, du local situé place de l'Église à Abzac,
- de restituer ce bien à la commune d'Abzac,
- de demander à la commune d'Abzac de procéder à la désaffectation de ce bien,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents concernant cette restitution.

MARCHES PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES

Rapporteur : Monsieur Gérard HENRY

Monsieur Gérard HENRY propose de modifier l'ordre des délibérations.

22.09.127 : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE PAPIER : ADHESION D'UN NOUVEAU MEMBRE

A l'**Unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'adhésion du PLIE du Pays du Libournais au groupement de commandes pour l'achat de papier de reprographie,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention constitutive ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

22.09.128 : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENVELOPPES DE CORRESPONDANCE : ADHESION DE NOUVEAUX MEMBRES

A l'**Unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'adhésion des communes de Saint Martin du Bois et Bonzac et du PLIE du Pays du Libournais au groupement de commandes pour l'achat d'enveloppes de correspondance,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention constitutive ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 25/09/2015
 Recu en préfecture le 25/09/2015
 Affiché le 
 ID : 033-200027068-20150922-12-DE

22.09.129 : RETRAIT DE LA CALI DU GROUPEMENT DE COMMANDES ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS ET RESPONSABILITE CIVILE

A l'**Unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le retrait de La Cali du groupement de commandes selon les modalités suivantes :
 - o pour le marché d'assurances responsabilité civile à compter du 31/12/2015,
 - o pour le marché d'assurances dommages aux biens à compter du 31/12/2017,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CULTURE

Rapporteur : Madame Isabelle HARDY en l'absence de Monsieur Georges DELABROY

22.09.130 : DISPOSITIF D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE/PARCOURS PROPOSES AUX ECOLES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

A l'**Unanimité**, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à établir des conventions de partenariat indiquant la répartition des obligations de La Cali et de chaque opérateur culturel dans la mise en œuvre de ces parcours,
- à verser les subventions destinées aux associations « MKP – MusiK à Pile » et « Permanences de la littérature » pour un montant de 4 000 euros chacune correspondant au parcours 2015/2016

FINANCES ET FISCALITE

Rapporteur : Monsieur le Président en l'absence de Madame Anne BERTHOME

22.09.131 : CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT – BUDGET PRINCIPAL 2015

A l'**Unanimité**, le Conseil communautaire décide de procéder à la création d'une nouvelle autorisation de programme relative à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de complexe aquatique.

Pour rappel, 100 000 € de crédits ont déjà été inscrits au budget 2015 pour cette opération,

Autorisation de programme n°2015-2 / Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage – complexe aquatique

Imputation budgétaire	opération	Montant de l'AP (T.T.C.)	Montant des CP (T.T.C.)					
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
Chapitre 20 article 2031 SPORT0	Mission d'AMO – complexe aquatique	196 770 €	52 590 €	33 612 €	42 898 €	35 011 €	28 387 €	4 272 €

22.09.132 : EXONERATION EN FAVEUR DES ENTREPRISES NOUVELLES POUR LES ETABLISSEMENTS QU'ELLES ONT CREES OU REPRIS A UNE ENTREPRISE EN DIFFICULTE

A l'**Unanimité**, le Conseil communautaire décide de :

- d'accorder une exonération totale de CFE pour une durée de trois ans en faveur de certaines entreprises nouvelles :
 - pour les établissements qu'elles ont créés selon l'article 44 sexies,
 - pour les établissements qu'elles ont créés ou repris à une entreprise en difficulté selon l'article 44 septies,
- de notifier cette décision aux services préfectoraux.

22.09.133 : EXONERATION EN FAVEUR DES MEDECINS ET AUXILIAIRES MEDICAUX

A l'**Unanimité**, le Conseil communautaire décide de :

- d'exonérer de cotisation foncière des entreprises à hauteur de 100 % et pour une durée de 3 ans, à compter de l'année qui suit leur installation dans une commune de moins de 2 000 habitants sur le territoire communautaire, les médecins et les auxiliaires médicaux,
- de notifier cette décision aux services préfectoraux.

22.09.134 : EXONERATION EN FAVEUR DES CREATIONS ET/OU EXTENSIONS D'ETABLISSEMENTS DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

A l'**Unanimité**, le Conseil communautaire décide de :

- d'exonérer de cotisation foncière des entreprises à hauteur de 100 % et pour une durée de 3 ans les créations d'établissement réalisées dans le quartier prioritaire de la politique de la ville suivant : quartier centre de Coutras,
- d'exonérer de cotisation foncière des entreprises à hauteur de 100 % et pour une durée de 3 ans les extensions d'établissement réalisées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville suivant : quartier centre de Coutras,
- de notifier cette décision aux services préfectoraux.

22.09.135 : EXONERATION EN FAVEUR DES CREATIONS, EXTENSIONS, RECONVERSIONS OU REPRISES D'ETABLISSEMENTS DANS LES ZONES A FINALITE REGIONALE OU ZONE D'AIDE A L'INVESTISSEMENT DES PME

A l'**Unanimité**, le Conseil communautaire décide de :

- d'exonérer de CFE, à hauteur de 100 % sur une durée de 3 ans, les entreprises qui procèdent à des créations, extensions, reconversions ou reprises d'établissements dans les zones à finalité régionale ou zone d'aide à l'investissement des PME,
- de notifier cette décision aux services préfectoraux.

22.09.136 : EXONERATION DE TAXE FONCIERE NON BATIE POUR LES TERRAINS AGRICOLES EXPLOITES SELON UN MODE DE PRODUCTION BIOLOGIQUE

A l'**Unanimité**, le Conseil communautaire décide de :

- d'exonérer de taxe foncière non bâtie les catégories listées ci-dessus et exploitées selon le mode de production biologique prévu au règlement CE n°834/2007 à hauteur de 100 % pour une durée de 5 ans,
- de notifier cette décision aux services préfectoraux.

22.09.137 : DEGREVEMENT DE TAXE FONCIERE NON BATIE AFFERENTES AUX PARCELLES EXPLOITEES PAR DE JEUNES AGRICULTEURS

A l'**Unanimité**, le Conseil communautaire décide de :

- d'accorder un dégrèvement de 50 % de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par de jeunes agriculteurs et ce pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier de l'année suivante celle de leur installation ; ce dégrèvement est complémentaire à celui accordé de droit par l'État à hauteur de 50 % pour une durée de 5 ans,
- de notifier cette décision aux services préfectoraux.

PAS DE QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur MESPLEDE informe à nouveau le Conseil de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par La Cali auprès de ses communes membres dans le cadre d'une démarche de Conseil en Energie Partagé, Les communes peuvent bénéficier du diagnostic, des préconisations et du suivi des travaux par l'ALEC sur une période de trois ans, avec mesure des économies effectivement réalisées. La CALI prend en charge la première année. Les deux années suivantes, le coût à la charge des communes est de 1400€/an pour 10 bâtiments. A titre de comparaison, le SDEEG qui propose un service identique, facture leur intervention de 430 à 1400€ par bâtiment.

Le service Développement Durable se tient à votre disposition pour apporter des réponses à vos interrogations éventuelles.

Cette action est inscrite dans notre PCET, que la CALI fait partie des 200 territoires lauréats de l'appel de projet TEPCV, programme dans lequel elle a inscrit des opérations de rénovation énergétique sur son parc, opérations basées sur les recommandations du Conseil en Energie Partagé.

Envoyé en préfecture le 25/09/2015
Reçu en préfecture le 25/09/2015
Affiché le 09/10/2015
Réf : 2015-2706847-1-2015-12-DE

Madame SEJOURNET informe de la manifestation « Le Train du Climat » le 6 et 25 octobre prochain sur la ville de Libourne. De nombreux événements sont organisés : rencontres avec les acteurs locaux du climat, nombreux scientifiques présents lors de cette manifestation.

Monsieur le Président invite toutes les communes membres qui le souhaitent à s'inscrire dans cet évènement en présentant leurs projets communaux en la matière au sein du Village des initiatives qui sera installé à cette occasion.

La séance a été levée à 20h00

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

NB : Les décisions du Conseil communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.